



Bonjour à toutes et tous,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle saison de sport automobile avec ses changements pour les licences.

!!! Pour les examens Cardio !!! (Application des normes FIA)

- L'examen Cardio sera obligatoire à partir de 50 ans à la place de 45 ans.
- Entre 50 et 59 ans, la durée de validité de l'examen cardio ne peut excéder 3 années civiles pleines.

Pour 2024, **31 décembre 2024** ou **31 décembre 2025** ou **31 décembre 2026**

- A partir de 60 ans et plus, la validité de l'examen cardio ne peut excéder une année civile pleine.

Pour 2024, **31 décembre 2024**

N.B. : Si l'agrément a été accordé en décembre, la période de validité prendra cours au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les documents médicaux 2024 sont sortis et disponible sur le site de la CSAP LIEGE ou en pièces jointes.

www.csapliege.be

Pour rappel, il y a 4 documents principaux.

- *L'attestation d'aptitude médicale* : Celle-ci est à compléter et signer par le demandeur (cadre du dessus) et par chaque médecin.
Seul ce document doit être téléverser sur la plateforme de demande de licence ASAF
- *Les 3 documents « Examen d'aptitude » (médicale, cardio, ophtalmo)* : Ceux-ci sont à faire compléter par les médecin et à garder par les demandeurs (secret médical)

Le montant des licences 2024 a été revu à la hausse suite entre autre à l'augmentation d'AXA

Licence : L et C -> 35 € B et A4 -> 95 € A3 -> 105 € A2 -> 115 € A1 -> 125 € OFF -> 40 €

Début des demandes de licences via la plateforme en ligne le 05/01/2024.

Toute demande antérieure sera supprimée. Vous pouvez toutefois déjà téléverser vos documents médicaux et mettre vos données à jour.

A l'attention des responsables licences des clubs, merci de ne pas effectuer de paiements de licences 2024 sur le compte de la CSAPL avant le 05/01/2024.

Pour la CSAP LIEGE

Thierry VIGNAUX

Trésorier & responsable Licences